



Québec le 17 janvier 2022

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/21-308

Monsieur,

La présente a pour objet de faire le suivi de votre demande d'accès visant à obtenir les documents suivants :

1. Le nombre de postes d'éducatrices et d'éducateurs en service de garde en milieu scolaire non comblés au début du mois de septembre 2021 pour chaque centre de services scolaire et commission scolaire;
2. Le nombre de postes d'éducatrices et d'éducateurs en service de garde en milieu scolaire non comblés à la fin du mois de septembre 2021 pour chaque centre de services scolaire et commission scolaire;
3. Le nombre de départs à la retraite d'éducatrices et éducateurs en service de garde en milieu scolaire au cours des cinq dernières années pour chaque centre de services scolaire et commission scolaire;
4. Le nombre d'éducatrices et d'éducateurs en service de garde en milieu scolaire qui sont titulaires d'un diplôme en techniques d'éducation à l'enfance pour chaque centre de services scolaire et commission scolaire;
5. Le nombre d'éducatrices et d'éducateurs en service de garde en milieu scolaire qui sont titulaires d'une attestation d'études professionnelles en service de garde pour chaque centre de services scolaire et commission scolaire.

Vous trouverez ci-annexé des documents pouvant répondre à votre demande pour les trois premiers points. Toutefois, il est important de souligner que les données qui proviennent des centres de services scolaires et des commissions scolaires ne sont pas considérées comme des statistiques officielles. Elles sont partielles et doivent être interprétées, utilisées et diffusées avec précaution, ce portrait étant susceptible d'avoir évolué depuis.

... 2

Pour un portrait à jour, nous vous suggérons de communiquer avec les responsables d'accès de ces organismes publics aux coordonnées diffusées à l'adresse suivante :

<https://www.cai.gouv.qc.ca/liste-des-organismes-assujettis-et-des-responsables-de-lapplication-de-la-loi-sur-lacces/>

Enfin, le Ministère ne détient pas de document pouvant répondre aux deux derniers points de votre demande. Puisque les employeurs sont les centres de services scolaires et les commissions scolaires, nous vous invitons à communiquer avec leurs responsables d'accès respectifs.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JC/mc
p. j. 3

Nombre d'éducatrices/éducateurs en service de garde (4284, 4288) qui ont pris leur retraite dans le réseau scolaire
Tous les centres de services scolaires/commissions scolaires, incluant Crie et Kativik
Années scolaires 2015-2016 à 2019-2020

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
711000 des Monts-et-Marées			1	1	2
712000 des Phares	1	2	5	4	3
713000 du Fleuve-et-des-Lacs				2	
714000 de Kamouraska-Rivière-du-Loup	1	1	2	1	1
721000 du Pays-des-Bleuets		1	1	2	2
722000 du Lac-Saint-Jean		1	2	3	3
723000 des Rives-du-Saguenay	3	4	4	4	2
724000 De La Jonquière	1		1		1
731000 de Charlevoix	1				2
732000 de la Capitale	3	6	11	19	14
733000 des Découvreurs	3	10	4	8	7
734000 des Premières-Seigneuries	7	7	9	9	9
735000 de Portneuf	2	1	2	5	2
741000 du Chemin-du-Roy	2	1		1	3
742000 de l'Énergie	1	2	1	4	2
751000 des Hauts-Cantons	1		1	1	1
752000 de la Région-de-Sherbrooke	8	7	8	15	8
753000 des Sommets	4	2		2	1
761000 de la Pointe-de-l'Île	8	6	7	15	13
762000 de Montréal	21	26	31	54	37
763000 Marguerite-Bourgeoys	16	9	17	13	16
771000 des Draveurs	5	11	2	16	7
772000 des Portages-de-l'Outaouais	7	3	9	7	8
773000 au Coeur-des-Vallées	5	2	2	6	
774000 des Hauts-Bois-de-l'Outaouais				1	
781000 du Lac-Témiscamingue			1		
782000 de Rouyn-Noranda		1	2	7	2
783000 Harricana				1	3
784000 de l'Or-et-des-Bois		2	1	4	4
791000 de l'Estuaire				1	3
792000 du Fer	2		2	3	2
793000 de la Moyenne-Côte-Nord					1
801000 de la Baie-James	1	1	1		1
813000 René-Lévesque					1
821000 de la Côte-du-Sud		3		4	1
822000 des Appalaches			1	2	2
823000 de la Beauce-Etchemin	1	3	1	5	2
824000 des Navigateurs	9	12	10	13	20
831000 de Laval	13	21	22	21	26
841000 des Affluents	14	12	17	31	13

Note : Individu unique par année scolaire

DGRT-Service de l'informatique (MEQ)

Source : PERCOS-Bloc2

Réf. : NbRetraite_EducServGParCssCs_cDaH

Jeudi, le 28 octobre 2021, 10:03

Nombre d'éducatrices/éducateurs en service de garde (4284, 4288) qui ont pris leur retraite dans le réseau scolaire
Tous les centres de services scolaires/commissions scolaires, incluant Crie et Kativik
Années scolaires 2015-2016 à 2019-2020

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
842000 des Samares	7	5	4	16	6
851000 des Mille-Îles	13	20	9	25	24
852000 de la Rivière-du-Nord	9	10	7	14	4
853000 des Laurentides		1	4	1	3
854000 des Hautes-Laurentides				1	3
861000 de Sorel-Tracy			1	2	
862000 de Saint-Hyacinthe	2	3	4	8	6
863000 des Hautes-Rivières	3	1		15	3
864000 Marie-Victorin	16	15	16	28	12
865000 des Patriotes	9	22	20	25	14
866000 du Val-des-Cerfs	5	3	9	11	4
867000 des Grandes-Seigneuries	4	9	7	10	9
868000 de la Vallée-des-Tisserands		1	2	1	4
869000 des Trois-Lacs	1	2	1	6	4
871000 de la Riveraine			2		1
872000 des Bois-Francis				1	3
873000 des Chênes	2	6	4	9	4
881000 Central Quebec		1	1	1	
883000 Eastern Townships			1		2
884000 Riverside	3	9	5	8	4
885000 Sir-Wilfrid-Laurier	3	8	3	2	2
886000 Western Quebec	1	2	1		1
887000 English-Montreal	4	10	9	8	12
888000 Lester-B.-Pearson	11	15	11	16	7
889000 New Frontiers	1		1		2
Total	234	300	300	493	359

Note : Individu unique par année scolaire

DGRT-Service de l'informatique (MEQ)

Source : PERCOS-Bloc2

Réf. : NbRetraite_EducServGParCssCs_cDaH

Jeudi, le 28 octobre 2021, 10:03

Postes vacants d'éducatrices et d'éducateurs en services de garde				
CSS/CS	30-août-21		29-sept-21	
	Éducatrices/Éducateurs en services de garde temps plein	Éducatrices/Éducateurs en services de garde temps partiel	Éducatrices/Éducateurs en services de garde temps plein	Éducatrices/Éducateurs en services de garde temps partiel
CS Central Québec	0	11	0	3
CS Crie	0	0	2	1
CS Eastern Shores	0	1	0	0
CS Eastern Townships	0	1	0	2
CS English-Montréal	0	15	0	15
CS Kativik	0	0	0	0
CS Lester B. Pearson	5	11	4	19
CS New Frontiers	1	6	0	4
CS Riverside	0	7	0	10
CS Sir-Wilfrid-Laurier	0	8	0	12
CS Western Québec	0	20	0	7
CSS au Coeur-des-Vallées	0	0	0	0
CSS au Pays-des-Bleuets	0	8	0	16
CSS de Charlevoix	0	2	0	0
CSS de Kamouraska-Rivière-du-Lo	0	6	0	10
CSS de la Baie-James	0	1	0	0
CSS de la Beauce-Etchemin	32	16	0	35
CSS de la Capitale	0	38	0	16
CSS de la Côte-du-Sud	5	3	0	6
CSS De La Jonquière	0	3	0	7
CSS de la Moyenne-Côte-Nord	0	4	0	1
CSS de la Pointe-de-l'Île	3	14	1	4
CSS de la Région-de-Sherbrooke	0	4	0	4
CSS de la Riveraine	0	0	0	0
CSS de la Rivière-du-Nord	0	7	0	9
CSS de la Vallée-des-Tisserands	0	0	0	0
CSS de Laval	0	14	0	0
CSS de l'Énergie	0	48	0	47
CSS de l'Estuaire	0	6	0	3
CSS de l'Or-et-des-Bois	0	3	0	1
CSS de Montréal	0	66	0	3
CSS de Portneuf	0	8	0	9
CSS de Rouyn-Noranda	0	24	0	10
CSS de Saint-Hyacinthe	3	208	1	31
CSS de Sorel-Tracy	0	3	0	0
CSS des Affluents	0	160	0	95
CSS des Appalaches	0	6	0	2
CSS des Bois-Francs	0	35	0	35
CSS des Chênes	0	50	0	7
CSS des Chic-Chocs	0	0	0	0
CSS des Découvreurs	19	15	0	8
CSS des Draveurs	0	1	0	0
CSS des Grandes-Seigneuries	0	0	0	0
CSS des Hautes-Laurentides	0	0	0	0
CSS des Hautes-Rivières	0	11	6	2
CSS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	0	0	0	0
CSS des Hauts-Cantons	0	12	0	1
CSS des Îles	0	0	0	0
CSS des Laurentides	1	2	0	0
CSS des Mille-Îles	0	10	0	13
CSS des Monts-et-Marées	0	0	0	2
CSS des Navigateurs	0	45	0	29
CSS des Patriotes	0	60	0	29
CSS des Phares	1	7	1	4
CSS des Portages-de-l'Outaouais	0	3	0	4
CSS des Premières-Seigneuries	0	170	0	135
CSS des Rives-du-Saguenay	0	5	0	12
CSS des Samares	0	1	0	2
CSS des Sommets	0	3	0	0
CSS des Trois-Lacs	2	6	0	2
CSS du Chemin-du-Roy	0	116	0	7
CSS du Fer	0	13	0	10
CSS du Fleuve-et-des-Lacs	0	6	0	3
CSS du Lac-Abitibi	0	0	0	0
CSS du Lac-Saint-Jean	0	9	0	11
CSS du Lac-Témiscamingue	0	0	0	0
CSS du Littoral	0	0	0	0
CSS du Val-des-Cerfs	0	21	0	2
CSS Harricana	0	5	0	5
CSS Marguerite-Bourgeoys	0	16	0	6
CSS Marie-Victorin	0	10	0	7
CSS René-Lévesque	4	0	0	0

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).